

Guide produit

**Assurance
habitation occupant**

Prévention

SOMMAIRE PREVENTION

L'INCENDIE

- Les chiffres
- Les situations à risques
- La prévention
- Les conseils en cas d'urgence

L'EXPLOSION DE GAZ

- Les chiffres
- Les situations à risques
- La prévention
- Les conseils en cas d'urgence

LE DEGAT DES EAUX ET LE GEL

- Les chiffres
- Les situations à risques
- La prévention
- Les conseils en cas de sinistre

LE VOL ET LE VANDALISME

- Les chiffres
- Les situations à risques
- La prévention
- Les conseils en cas de sinistre

LES EVENEMENTS CATASTROPHIQUES MAJEURS

- Les feux de forêt
- Les inondations
- Les tempêtes
- Les accidents industriels

Prévention

Assurance habitation occupant

L'INCENDIE

Les chiffres

On compte en France 1 incendie toutes les 2 minutes soit 250.000 sinistres enregistrés chaque années par les compagnies d'assurances.

Sur ces 250.000, 77.000 nécessitent l'intervention des services de secours.

Ils provoquent 400 à 500 décès par an. L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie. 70% des incendies mortels ont lieu au cours de la nuit.

Chez les enfants, c'est la 3ème cause de décès domestiques, après la noyade et l'asphyxie. Dans 30% des cas les parents étaient absents au moment du sinistre.

1 incendie sur 4 est du à une installation électrique défectueuse. 1 incendie sur 4 naît dans la cuisine. 14% des incendies sont déclenchés par des enfants.

Un incendie est un phénomène très rapide. Toute personne qui y est confrontée a devant elle 3 minutes en moyenne pour agir car la température d'une pièce s'élèvera à 600 °C dans ce laps de temps.

Le feu est toxique : les fumées tuent et non pas les flammes. Il dégage une chaleur très importante : cet air chaud brûle les poumons et empêche de respirer. Il est également « noir » en raison des suies qui sont dégagées. Ces dernières gênent considérablement les possibilités de fuite au-delà de 5 minutes.

(Sources : Brigade des sapeurs pompiers de Paris et CEPR).

Les situations à risques

Le feu de nuit

Cet incendie est le plus meurtrier en raison de l'impossibilité de réaction des victimes puisque celles-ci dorment. Ces dernières sont tuées par les fumées toxiques bien avant que les flammes ne se déclarent. Il a été observé que seulement 2 kilogrammes de combustibles sont nécessaires pour que les fumées dégagées fassent périr une famille entière.

Le risque électrique

Ce type de feu associe une défaillance du matériel à la présence de matériaux combustibles à proximité de ceux-ci.

Les exemples les plus fréquents sont les prises de courants sur lesquelles sont branchés un nombre trop important d'appareils, ampoule qui explose, installation vétuste, chauffage électrique (vêtement posé dessus, etc.)

La présence d'enfant

Les jeux des enfants sont à l'origine de nombreux incendies avec la peur du noir et la solitude.

Un enfant est en général fasciné par les flammes et n'anticipe pas les conséquences de leur manipulation ou les néglige. Un enfant qui cherche à se rassurer dans le noir aura tendance à utiliser les sources de lumières à sa disposition.

Une boîte d'allumette ou un briquet qui traîne est une source de danger très importante. L'absence des adultes est aggravante puisque certaines négligences peuvent être évitées comme de lancer une allumette fraîchement éteinte dans une corbeille de papier.

La communication d'incendie

L'incendie peut naître en dehors de l'habitation des victimes. Il est parfois dangereux de vouloir sortir de l'habitation dans ce cas. En effet, l'ouverture de la porte peut provoquer un appel d'air embrasant l'habitation ou y attirant les fumées toxiques.

Les inserts de cheminée

L'insert est une chambre de combustion vitrée. Il ne doit pas être confondu avec un foyer fermé qui fait partie intégrante de la maçonnerie alors que l'insert est installé dans une cheminée préexistante. Toutes les cheminées ne peuvent pas accueillir d'insert. Des aménagements peuvent être alors nécessaires pour permettre leur installation.

Lorsqu'un incendie a pour cause un insert, l'installation ou l'entretien sont à incriminer :

- conduit plein de suie,
 - insuffisance de ramonage,
 - non respect des écarts de feu, c'est-à-dire de distance entre une paroi chaude et des matériaux combustibles.
- Toute installation doit donc être confiée à un professionnel.

La prévention

Les comportements à adopter

L'installation électrique

Une installation électrique saine réduit de façon très importante le risque incendie d'une habitation. Cet entretien incombe au propriétaire du logement. Si l'occupant n'est pas le propriétaire, il peut contraindre ce dernier à mettre celle-ci en conformité avec la réglementation.

Les propriétaires de leur logement peuvent être aidés dans leurs travaux par des subventions (ANAH, CAF, etc.).

Les appareils électriques doivent également être en bon état et adaptés à leurs utilisateurs (les enfants ne pourront donc se servir que d'appareils simples).

Il convient également de ne pas :

- maintenir ces équipements en mode « veille »,
- brancher plusieurs appareils sur une même prise.

L'installation de chauffage et l'insert

Les installations de chauffage doivent être entretenues. Les conduits d'évacuation des appareils de chauffage doivent être ramonés au moins 1 fois par an.

Il est conseillé de ramoner les conduits de cheminée 2 fois par an, dont une fois pendant la période d'utilisation. De même, l'installation et l'entretien des inserts de cheminée doivent être réalisés par un professionnel.

Lorsque le foyer est ouvert, il est impératif de mettre un grillage ou un pare-feu afin d'éviter toute projection de charbon incandescent.

Il est recommandé également d'utiliser un bois sec. Pour cela, il ne faut jamais le bâcher. Un bois dur est plus long à faire sécher. Le bois encore humide, jeune ou tombé à terre sont à proscrire.

L'éducation des enfants

Comme les enfants sont à l'origine de nombreux incendies, leur éducation doit être faite :

- allumer une allumette et surtout l'éteindre ainsi que s'en débarrasser convenablement,
- utiliser un briquet, certains sont munis de sécurité,
- interdire l'utilisation de pétards en l'absence d'adultes,
- mettre les bougies sur un solide chandelier posé sur une surface résistante ne risquant pas de s'enflammer et hors de la portée des enfants

Si ils ne sont pas en mesure de faire cet apprentissage, il convient de mettre hors de leur portée les allumettes, briquets ou bougies.

Il convient également de ne jamais utiliser un briquet ou des allumettes comme source d'amusement devant ses enfants : ils imitent bien souvent les adultes.

Il faut donc apprendre aux enfants que le feu est dangereux et qu'il peut leur faire très mal et que le meilleur réflexe est de se servir du téléphone pour composer le 18.

Conseils généraux

Les conseils suivants sont à observer :

- changer régulièrement les tuyaux d'alimentation du gaz (date limite d'utilisation inscrite dessus),
- ne pas obstruer les orifices d'aération pour dissiper toute fuite de gaz,
- entretenir régulièrement les hottes d'aspiration dans les cuisines pour éviter que les filtres imprégnés d'huile ne s'enflamment,
- ne jamais laisser un plat sans surveillance, les corps gras s'enflammant très vite,
- ne pas oublier le fer à repasser sur le linge,
- ne jamais jeter ses mégots incandescents dans la corbeille à papier ou dans le vide-ordures,
- ne jamais fumer au lit,
- laisser les produits inflammable loin de toute source de chaleur (radiateur, ampoules, plaques chauffantes, etc.),
- ne pas allumer ou raviver de feu (barbecue ou autres) avec de l'essence ou de l'alcool,
- débrancher la télévision et tout matériel électronique en cas d'orage,
- avoir un extincteur, contrôlé chaque année.

Les appareils de protections

Le détecteur avertisseur autonome de fumées

Ces équipements sont obligatoires dans de nombreux pays. Leur présence divise par 10 le nombre de tués.

Il détecte donc la fumée dès les premiers instants et alerte par une alarme stridente les occupants du logement. Il permet donc soit de tenter de maîtriser le feu soit d'évacuer dans les meilleurs délais tous les membres de la famille.

Il se pose très facilement puisqu'il ne nécessite qu'une ou deux vis. Son coût est modeste puisqu'il peut se trouver à partir de 15 € et qu'il est alimenté par une simple pile de 9 volts. Son champ d'action est étendu puisqu'il permet de couvrir 80 m².

Actuellement un projet de loi est à l'étude pour les rendre obligatoires en France dans tous les locaux d'habitation.

L'aérosol à fonction extinctrice

Cet équipement permet de répandre une mousse extinctrice qui étouffe le feu. Ce type d'équipement est très efficace sur un feu naissant quel que soit son type : feu de bois, huile, graisse, tissus, papier, essence, etc. Il n'est pas toxique et ne brûle pas la peau. Sa facilité d'utilisation lui permet d'être manipulé par un enfant de 6 ans.

Il est fortement recommandé de disposer de cet équipement dans la cuisine et dans le garage et d'en acheter qui soient conforme à la norme NF Sécurité 61-804 d'octobre 1998.

Les conseils en cas d'urgence

En cas d'incendie, il faut essayer de se souvenir des principes suivants :

- la fumée tue, pas les flammes,
- seules 3 minutes sont à disposition pour agir.

Lorsqu'un feu se déclare, il faut choisir entre 2 attitudes : le combattre ou le fuir. Le tableau qui suit peut aider à prendre la bonne décision

Tentative d'extinction du feu, si	Evacuation de toutes les personnes présentes dans les locaux, si
Présence de flammes + Absence de fumée	Présence de fumée + Flammes invisibles

En cas de feu de personne

La victime dont le vêtement est enflammé ne doit jamais courir. Sinon le mouvement d'air propagera le feu sur elle. Si une personne a ses vêtements enflammés, il convient dans la mesure du possible, qu'elle :

- ne court pas et, au contraire, qu'elle s'arrête, sinon le mouvement d'air propage le feu sur elle,
- se protège le visage avec ses mains,
- se mette à genoux pour s'allonger par terre,
- se roule par terre pour étouffer les flammes.
- Appelle ensuite les secours : les pompiers (18) ou le SAMU (le 15),
- se passe ou qu'on lui passe de l'eau fraîche sur la partie du corps brûlée pendant au moins 15 minutes pour éviter à la brûlure de se propager plus profondément et calmer la douleur.
- recouvre ensuite la brûlure d'un tissu propre.

En cas de feu d'huile

Les feux d'huile sont très fréquents dans les cuisines à cause de la présence de foyers à feu nu.

Le premier des gestes à bannir est de tenter de l'éteindre avec l'eau : l'émulsion provoquée par l'eau au contact de l'huile déclenche un nuage de feu qui peut occasionner de graves brûlures et propager le feu dans toute la pièce.

Si une casserole vient à pendre feu à cause de l'huile, il convient de :

- mettre le couvercle sur la casserole jusqu'à ce que l'huile ait refroidi, pour étouffer le feu,
- ou bien mettre une serpillière qui fera office de couvercle, les mains et les avant-bras devant être protégés par le tissu,
- couper l'alimentation en gaz sous la casserole,
- couper la hotte aspirante si elle est en marche pour éviter de propager le feu.

En cas de feu naissant

Un feu n'est maîtrisable que s'il est naissant, si tel n'est pas le cas le bon réflexe est d'évacuer les lieux.

Avant toute intervention, il faut s'interroger sur l'origine du feu. Si cette dernière est électrique, la première chose à faire est de couper le courant au compteur pour éviter l'électrocution en cours d'intervention.

Ensuite, il faut jeter de l'eau à la base des flammes. Si l'habitation est équipée d'extincteurs ou d'aérosols à fonction extinctrice, le jet doit également être dirigé à la base des flammes.

S'il s'agit d'un feu avec mazout, gaz naturel ou pétrole, il faut poser un épais tissu pour étouffer les flammes.

Même si le feu semble maîtrisé, il faut toujours appeler les pompiers et suivre leurs directives.

En cas de feu dans un pavillon

Si le feu n'est pas maîtrisable, l'évacuation doit être immédiate. Il faudra alors laisser tous ses biens personnels, y compris les papiers, mais par contre prendre les clés de la maison.

Il convient de suivre la marche suivante :

- fermer la porte de la pièce où le feu a démarré,
- évacuer tous les occupants rapidement, si la fumée a envahi l'habitation, il faut se tenir à quatre pattes (près du sol, il fait plus frais et il y a plus d'air et de lumière),
- fermer la porte d'entrée, une fois dehors, pour éviter que le courant d'air ne propage le feu,
- rassembler tous les occupants au même endroit,
- appeler les pompiers
- attendre l'autorisation des secours pour rentrer chez soi.

En cas de feu dans un appartement

Si le feu n'est pas maîtrisable, l'évacuation doit être immédiate. Il faudra alors laisser tous ses biens personnels, y compris les papiers, mais par contre prendre les clés de l'appartement.

- fermer la porte de la pièce où le feu a démarré,
- évacuer tous les occupants de l'appartement rapidement, si la fumée a envahi l'habitation, il faut se tenir à quatre pattes (près du sol, il fait plus frais et il y a plus d'air et de lumière),
- fermer la porte d'entrée de l'appartement, une fois dehors, pour éviter que le courant d'air ne propage le feu aux autres logements,
- alerter les voisins en descendant les escaliers en frappant aux portes en en parlant fort,
- rassembler tous les occupants au même endroit,
- appeler les pompiers
- attendre l'autorisation des secours pour rentrer chez soi.

Dans un immeuble l'évacuation ne doit se faire que si il n'y a pas de fumée dans la cage d'escalier. Il ne faut jamais évacuer par les ascenseurs ces derniers pouvant se bloquer à la suite d'une rupture de l'alimentation électrique.

Si l'évacuation n'est pas possible, il faut :

- laisser la porte fermée si de la fumée passe par la porte ou si cette dernière est chaude, elle protège les occupants de l'appartement en évitant la propagation des fumées, de la chaleur et du feu dans l'appartement,
- placer des tissus dans l'encadrement de la porte pour éviter aux fumés de passer et mouiller la porte pour lui donner plus de résistance,
- rassembler les occupants de l'appartement dans une pièce donnant sur la façade de l'immeuble près de la fenêtre,
- signaler sa présence aux secours en ouvrant par intermittence la fenêtre (la refermer pour éviter de faire un courant d'air ou les fumées qui peuvent se propager par la façade),
- appeler les pompiers et faire ce qu'ils disent.

L'EXPLOSION DE GAZ

Les chiffres

97% des accidents dus au gaz se produisent à l'aval du compteur, c'est-à-dire à domicile.

Le gaz est utilisé par 8,5 millions de foyers français.

Les accidents de gaz se composent de :

- 80% d'intoxications à l'oxyde de carbone (manque de ventilation ou utilisation d'appareils défectueux),
- 20% d'explosions.

En 2002, 25 personnes sont mortes en France, dans des accidents dus au gaz. Depuis 10 ans, l'évolution de l'accidentologie due au gaz est favorable car on enregistre une baisse du nombre d'accidents et une hausse d'installations du gaz (350.000 de plus chaque année).

En 1993, on comptait 360 accidents, 1.000 victimes et 50 morts. En 2002 les accidents s'élevaient à 180, les victimes à 580 et les décès à 25.

Le gaz de ville n'est pas la seule cause d'accident, les bouteilles de gaz, les nettoyeurs haute pression, les aérosols sont également à incriminer. Les accidents ont souvent pour origine un manque de respect des consignes de sécurité et les vice caché des ces objets.

(Source : Gaz de France)

Les situations à risques

Un gaz devient explosif dès que son mélange dans l'air atteint une certaine concentration. Pour le gaz naturel (méthane), ce mélange se situe entre 5% et 15% de gaz dans l'air par exemple. Au dessous ou au dessus, il n'y a pas de risque d'explosion.

Quand le mélange explosif est atteint, il faut une énergie d'activation : l'étincelle. Mettre en route un appareil électrique, décrocher un téléphone, même téléphone portable, ou allumer la lumière est suffisant pour que l'explosion se produise.

Une explosion due au gaz implique non seulement l'habitation concernée mais également le voisinage. Les victimes sont le plus souvent nombreuses et polytraumatisées.

La cuisinière

La cuisinière est à l'origine de nombreux accidents. Un feu mal éteint ou laissé allumé par inadvertance peut être la cause de fuite de gaz à l'origine d'explosions. Cette fuite est parfois consécutive à une manipulation par un enfant ayant échappé à la vigilance de ses parents.

On trouve également comme source de danger le flexible reliant la gazinière à l'alimentation. Ce type de raccord a une date de « péremption » : il doit donc être changé avant cette date pour des raisons d'usure. On trouve également la fissure de ce tube lors du déplacement de la cuisinière ou bien l'arrachement.

Les bouteilles de gaz

Dans le cas des bouteilles de gaz la principale source d'accident réside également dans le flexible reliant la bouteille à l'appareil de chauffage ou électroménager.

Les bouteilles peuvent également exploser si leurs conditions d'utilisation ne sont pas respectées. Ainsi le stockage d'une bouteille de gaz dans un placard ou dans un sous sol, son utilisation près d'une source de chaleur ou son renversement sur le côté sont à proscrire.

Les aérosols

Diffuser un produit conditionné en aérosol dans un espace confiné est une source d'explosion si un dans ce même espace fonctionne un appareil électrique ou produisant des flammes (chauffe eau, cigarette). En cas d'explosion due à un aérosol, les lésions occasionnées sont souvent très graves en raison de l'augmentation très forte de la température (jusqu'à 1.000 C°).

Les aérosols concernés sont les insecticides mais pas seulement : laques, désodorisant, déodorant ...

Le camping gaz

Le principe est le même que pour les bouteilles de gaz classiques. Le gaz est liquide dans la bouteille. En cas de chaleur à proximité, le récipient chauffe, le gaz s'y évapore et crée une pression plus forte. Plus cette pression est forte et plus le risque d'explosion augmente. Cuisiner sur un camping-gaz près d'un feu est donc fortement déconseillé.

La prévention

Les comportements à adopter

Les principes généraux de précaution

Les occupants d'une habitation sont responsables de leur installation de gaz du compteur jusqu'à la ventilation. La plus élémentaire prévention est de maintenir en bon état cette installation.

Pour effectuer son entretien il convient de respecter ces 3 règles :

- nettoyage régulier des évacuations d'air dans la cuisine et la salle de bain. Il ne faut jamais non plus les obstruer avec un meuble, un tissu ou autre sinon les gaz ne peuvent pas s'évacuer.
- ramonage des conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée par un professionnel 1 fois par an minimum.
- vérification régulière de l'installation par un professionnel avec un contrat d'entretien (ex : chauffe eau, chaudière, etc.).

La cuisinière

Afin d'éviter tout accident avec la cuisinière, le plus simple est de fermer le robinet d'alimentation quand on ne l'utilise pas.

Afin d'éviter l'utilisation par les enfants de cet appareil, on peut utiliser des équipements empêchant l'utilisation des boutons.

Le flexible de raccordement doit être changé régulièrement, une mention sur un agenda peut permettre d'éviter un oubli. Il faut préférer des tuyaux à embouts mécaniques vissés. Cela évite les fuites du fait d'un arrachement en cas de déplacement.

La bouteille de gaz

Comme pour les cuisinières, le meilleur réflexe consiste à fermer le robinet d'alimentation de la bouteille après chaque usage.

Le tube de raccordement doit suivre les mêmes prescriptions que celles données pour la cuisinière.

Les appareils de protections

Les équipements empêchant les enfants de manipuler des appareils à gaz

Il existe des barrières comportant un volet empêchant un enfant d'accéder aux boutons frontaux de la cuisinière. Une autre sorte de barrière disposée autour d'une plaque de cuisson interdit l'accès aux boutons de la plaque.

Le plus simple est d'utiliser une barrière de porte. Celle-ci, placée dans l'encadrement de la porte, interdit l'accès à la pièce. Elle est indispensable quand un foyer compte plusieurs enfants : la vigilance des parents étant prise à défaut plus facilement.

Dans le même ordre d'idée, il est possible de couper un enfant d'un environnement dangereux en plaçant dans un parc. Cela empêche l'accès aux cuisinières, bouteilles de gaz, camping gaz et aérosol quel que soit le lieu où il se trouve (dans la maison, dans le jardin ou chez des parents, etc.)

Afin d'empêcher un enfant d'utiliser un aérosol, il faut enfermer ces derniers dans un placard inaccessible pour lui ou fermé par des crochets spéciaux et universels.

Les accessoires de sécurité gaz

Les tuyaux à embouts mécaniques vissés constituent une sécurité qu'il convient de souligner.

Les tubes qui s'emboîtent sur des embouts avec collier de serrage ne présentent pas les mêmes garanties, ils sont d'ailleurs aujourd'hui interdits. Ils se dégradent plus vite et les fuites au niveau de l'embout sont plus fréquentes. Les flexibles se fixant avec un pas de vis réduisent considérablement ce risque.

Il existe 3 modèles de tuyaux à embouts mécaniques vissés. Ils ont des durées de vie différentes : 5 ans, 10 ans et à durée de vie illimitée (ce dernier est en inox). Ils sont spécifiques à tel ou tel gaz (butane ou propane). Il faut bien vérifier lors de l'achat si le tuyau est bien le bon.

Ils sont conçus pour couper l'arrivée de gaz en cas d'arrachage ou de sectionnement du tuyau de raccordement.

Un détendeur de sécurité est aussi un accessoire qui permet une connexion rapide d'une bouteille de gaz à un appareil de cuisson. L'utilisation de ces appareils est donc plus sécurisée.

Les conseils en cas d'urgence

La fuite de gaz simple

Quel que soit le gaz (naturel, butane ou propane), il faut éviter toute étincelle, cause d'explosion.

Pour ce faire, il faut suivre les règles suivantes :

- ne pas allumer la lumière,
- ne pas toucher aux interrupteurs ou au disjoncteur,
- ne pas téléphoner de chez soi que ce soit avec un appareil fixe ou même un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur pour aller téléphoner de l'extérieur, mais les escaliers, toujours sans allumer la lumière,
- ne pas sonner chez le voisin, mais frapper à sa porte.

Pour dissiper le gaz, il convient de faire un important courant d'air en ouvrant non seulement les fenêtres de la pièce d'où provient la fuite mais également celles des autres pièces. La fermeture des fenêtres ne pourra intervenir qu'après avoir coupé l'arrivée de gaz.

La fermeture de l'arrivée de gaz doit se faire sur l'appareil en cause. Si il existe plusieurs appareils fonctionnant au gaz, il ne faut pas perdre pas de temps à détecter celui qui est à l'origine de la fuite : il faut couper l'arrivée de gaz au compteur. Si une bouteille est à l'origine de la fuite, il faut fermer le robinet d'arrivée de la bouteille.

Si la fuite perdure et en cas de doute, les secours doivent être appelés à l'extérieur de l'habitation (maison ou immeuble).

Si plusieurs occupants sont présents, ils doivent être évacués.

La fuite de gaz enflammée

Une fuite de gaz peut être enflammée, le risque principal est ici l'incendie et non plus l'explosion. Tant que le gaz brûle, le mélange explosif ne peut pas se constituer. Il est donc proscrit d'étouffer les flammes avant d'avoir fermé l'arrivée de gaz.

Si la fuite enflammée est trop proche du robinet, il faut fermer l'alimentation générale de gaz à partir du compteur. Si cette manœuvre est impossible il faut éviter qu'un incendie ne naisse et surtout ne se propage. Pour ce faire, il convient d'humidifier toutes les surfaces proches de la fuite enflammée.

Il faut ensuite appeler les services de secours (l'appel est possible à partir de l'habitation car aucun risque d'explosion n'est à craindre).

LE DÉGAT DES EAUX ET LE GEL

Les chiffres

Les dégâts des eaux sont des sinistres très fréquents puisqu'on dénombre 500.000 à 1 million de cas chaque année en France.

Un dégât des eaux, comme son nom l'indique, ne concerne pas les dommages causés par d'autres liquides que l'eau.

Le dégât des eaux peut avoir de multiples origines, de la fenêtre laissée ouverte jusqu'à la rupture de canalisation. Il peut toucher les biens mobiliers ou immobiliers, et met souvent en cause 2 logements ou plus.

(Source MAIF)

Les situations à risques

La rupture de canalisation

Beaucoup de dégâts des eaux résultent du vieillissement des canalisations et toitures d'une habitation. Ils sont évitables si ils sont entretenus régulièrement.

Le débordement

Dans les habitations, de nombreux appareils dits « à effet d'eau » sont à l'origine de nombreux dégâts des eaux. Un appareil à effet d'eau est un équipement qui utilise ou contient de l'eau pour un usage domestique. On retrouve ainsi les lave linge, lave vaisselle, éviers, baignoires, lavabos, WC ou douches, etc.

Le débordement, hors des cas de rupture de canalisation reliant ses appareils au circuit d'alimentation, est la plupart du temps la conséquence d'inattentions de leurs utilisateurs.

Le Gel

Le gel provoque l'éclatement des canalisations et des appareils à effets d'eau. Sous l'action du froid, l'eau qui gèle a un volume plus important que l'eau liquide. Les principaux dégâts concernent toutes les conduites d'eau, les chaudières, les sanitaires et les radiateurs peuvent casser.

La prévention

Il existe des mesures simples pour éviter ces 3 situations

Quel que soit le type de sinistre, il faut connaître l'endroit où se trouvent les robinets d'alimentation en eau du logement. Ils doivent pouvoir être accessibles à tout moment pour éviter une aggravation du sinistre éventuel.

Le logement doit être suffisamment ventilé, isolé et chauffé pour qu'un dégât des eaux éventuel ne soit aggravé du fait de la condensation. Cette dernière fait pourrir les murs et les différents revêtements (sols, murs ou plafonds) ainsi que les produits textiles qui supportent mal l'humidité.

La rupture de canalisation

Pour éviter, les ruptures de canalisation, la première des choses est d'inspecter régulièrement les conduites d'eau pour en vérifier l'état et agir en cas d'usure ou de mauvais état. Pour permettre cette vérification, les canalisations doivent toujours pouvoir être accessibles en évitant de cheminer dans des endroits inaccessibles et en aménageant des trappes amovibles (exemple : sous la baignoire). Dans les copropriétés au niveau des parties communes, l'entretien des conduites relève du syndicat.

En cas d'absence, même de courte durée et à fortiori prolongée, du domicile, il convient de fermer les arrivées d'eau au compteur.

Pour détecter toute fuite naissante ou invisible, la surveillance régulière du compteur d'eau peut être utile en faisant apparaître une consommation injustifiée.

Il convient bien sûr d'entretenir les façades, une fissure pouvant faire l'objet d'infiltrations doit être impérativement réparée. Cette recommandation est également valable pour les toitures et les huisseries.

Le débordement

Pour éviter la détérioration des murs et des infiltrations ultérieures, il faut curer régulièrement les gouttières, la présence de feuilles mortes ou autres corps étrangers provoquant leur débordement.

Pour éviter l'entrée d'eau par les ouvertures, il faut naturellement toujours fermer les fenêtres en cas d'absence de longue durée ou par temps variable.

Il faut également veiller au bon état du conduit d'évacuation des lave linge et lave vaisselle pour éviter tout débordement de ces appareils. Pour les mêmes raisons, il est fortement recommandé de fermer après chaque usage leur robinet d'arrivée d'eau.

Il est opportun à l'achat de préférer des appareils à effet d'eau équipés d'un système de sécurité.

Pour éviter toute infiltration par les joints d'étanchéité situés autour des sanitaires, comme les baignoires ou les WC, il est nécessaire de vérifier régulièrement leur état et procéder à leur remplacement si cela est nécessaire.

Le Gel

En hiver ou lors des périodes habituelles de gel telles que le printemps ou l'automne, il est impératif de laisser la chaudière en position hors-gel. Si cela n'est pas réalisable, il conviendra de vidanger les installations de chauffage ou de les pourvoir en antigel.

Les tuyaux ou conduites qui situées à proximité de l'air extérieur (sopirail, regard, etc.) doivent être protégés par une gaine pour éviter la formation de bouchons de glace.

Les conseils en cas de sinistre

En cas de dégât des eaux, la première démarche doit consister à identifier son origine. Elle peut se situer chez soi, chez un voisin ou bien encore dans les parties communes.

Ceci fait, il faut empêcher que le sinistre ne s'aggrave en fermant l'arrivée d'eau si cela est possible par ses propres moyens ou en la faisant fermer par le concierge ou un plombier.

Si un voisin est à l'origine du trouble et qu'il n'est pas présent dans son appartement, il est possible de prévenir les services de secours, en l'occurrence les pompiers. Ils sont autorisés à entrer de force dans un logement si la situation le justifie.

Si le logement est véritablement inondé à la suite d'un dégât des eaux, il faut appeler une entreprise spécialisée ou les pompiers. Ils assècheront dans les meilleurs délais l'habitation. Ce service lorsqu'il est effectué par les pompiers peut être gratuit dans certains départements.

Il faut de toute façon faire sécher les locaux en aérant au maximum ou en chauffant pour éviter toute aggravation des dommages.

LE VOL ET LE VANDALISME

Les chiffres

En 2003, on dénombre entre 500 et 600 cambriolages par jour en France. 80% se produisent par la porte d'entrée et de jour. Ils durent en moyenne moins de 5 minutes.

En 2003, on a donc recensé 216.796 cambriolages se répartissant de la façon suivante : 191.705 pour les résidences principales (88,5%) et 25.091 pour les résidences secondaires (11,5%).

Les régions où les résidences principales sont les plus soumises aux cambriolages sont celles qui sont les plus peuplées :

- Ile de France (25,3% des cambriolages recensés en France),
- Provence Alpes Côte d'Azur (14,7%),
- Rhône Alpes (11,7%),
- Nord Pas-de-Calais (6,5%),
- Languedoc-Roussillon (5,4%).

Les régions les moins touchées sont les suivantes :

- Corse (0,2%),
- Limousin (0,4%),
- Franche Comté (0,8%),
- Auvergne (0,9%),
- Basse Normandie (1%).

Ces dernières sont celles qui comptent le moins d'habitants actuellement.

Les régions où les résidences secondaires sont les plus sujettes aux cambriolages sont les plus touristiques à l'exception de la Bretagne :

- Provence Alpes Côte d'Azur (18,9%),
- Rhône Alpes (10,4%),
- Languedoc-Roussillon (8,3%),
- Aquitaine (6,3%)
- Pays de la Loire (6%).

Les régions les moins touchées sont les suivantes :

- Alsace (1%),
- Franche Comté (1,1%),
- Limousin (1,4%),
- Corse (1,8%),
- Champagne Ardennes Auvergne (1,8%).

(Source : ministère de l'intérieur)

Les situations à risques

L'inoccupation

Les voleurs attendent généralement que l'habitation soit inoccupée pour y pénétrer. Ils ont alors toute latitude pour dérober les objets qui les intéressent. On note cependant une tendance nouvelle, le home jacking qui consiste à s'introduire dans une habitation en présence des habitants et à les agresser avant de les dévaliser.

L'isolement

Les habitations isolées en campagne ou dans un environnement urbain sans voisins immédiat sont propices aux cambriolages. Dans cette configuration, la probabilité d'être dérangé durant le forfait est très faible. Il n'existe que peu de possibilité de donner l'alerte.

La prévention

Les comportements à adopter

Les clés

Il ne faut jamais inscrire son nom et adresse sur le porte-clé. En cas de perte, une personne mal intentionnée peut venir ensuite visiter en toute impunité l'habitation. Un trousseau de clés sans ces indications est quasiment inutilisable sauf dans certaines situations (clés tombées devant la porte de l'habitation, etc.).

En cas de perte des clés, il convient de changer immédiatement les serrures.

De même, il ne faut jamais laisser les clés de l'habitation dans des cachettes telles que pots de fleurs, boîtes aux lettres ou paillason. Ces cachettes sont bien souvent connues des voleurs puisque celles-ci sont les mêmes pour toutes les personnes qui utilisent ce type de stratagème.

Usage des systèmes de protection

Il est fortement recommandé de fermer la porte d'entrée à clef même pour une absence de courte durée au cours de la journée.

La nuit, il faut fermer non seulement la porte mais également les autres ouvertures telles que les fenêtres avec les volets ou persiennes.

Ne pas faciliter la tâche des cambrioleurs

Il faut éviter de :

- laisser en vue les papiers et objets de valeur ou de les disperser dans l'habitation. Ces derniers doivent d'ailleurs être remisés dans un coffre dans un établissement bancaire afin de réduire le butin en cas d'intrusion.
- conserver à proximité de la porte d'entrée les sacs ou sacs,
- laisser les échelles, outils, tables et chaises de jardin hors de locaux fermés à clefs,
- laisser entrer des « employés » des postes ou autres qui peuvent se présenter sans leur demander de justifier de leur qualité (carte professionnelle, etc.), en cas de doute, il faut téléphoner à l'entreprise qu'ils sont sensés représenter.

En cas d'appels téléphoniques anonymes, il faut redoubler de vigilance : une personne mal intentionnée peut essayer de savoir si votre logement est inoccupé, cela prouve que l'habitation l'intéresse.

En cas d'absence prolongée

Il faut essayer de créer une illusion de présence en évitant de :

- laisser pas la boîte aux lettres déborder en faisant suivre le courrier ou en demandant à une personne de confiance de venir le relever,
- laisser sur son répondeur un message d'accueil indiquant la durée d'absence et en transférant ses appels,
- laisser les fenêtres fermées toute la durée de l'absence en demandant à quelqu'un de les ouvrir de temps en temps,
- laisser le jardin à l'abandon en demandant ou payant quelqu'un pour tondre la pelouse, etc.,
- laisser une habitation dans le noir en programmant si cela est possible un allumage automatique de certaines pièces à des horaires précis (cuisine 19 h et 20 h, chambre 23 h, etc.).

Il est également recommandé de prévenir de son absence le gardien, s'il y en a un, ses voisins, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.

Les protections

Les protections vol sont de 2 ordres : mécaniques et électroniques

Les protections mécaniques

Les protections mécaniques sont variables selon le type d'habitation (maison individuelle, appartement), sa localisation géographique (milieu urbain ou rural) et les valeurs contenues dans l'habitation (objets de valeur ou communs).

La porte d'entrée reste l'accès privilégié par les cambrioleurs. Il faut qu'elle soit pleine et équipée, au minimum, d'un système de fermeture sécurisé. Cet équipement peut le cas échéant être complété par le blindage de la porte. Ce type de protection n'est toutefois efficace que si son encadrement (huisserie et gonds) est suffisamment résistant.

La porte peut également être équipée de cornières anti-pinces qui empêchent l'ouverture par forçage de l'encadrement de la porte.

Si l'habitation est reliée à un garage ou une dépendance donnant sur l'extérieur, leurs ouvertures doivent être protégées avec beaucoup de soins. On recommande de renforcer la porte de garage ou les autres portes avec des renforts tels que des barres métalliques bloquantes.

Toutes les fenêtres ou autres ouvertures telles que soupiraux, lucarnes ou vasistas, situées à moins de 3 mètres du sol doivent être protégées au minimum par des volets en bois ou en fer fermés de l'intérieur, persiennes, ou des grilles de protection et ornements en fer. Pour ces derniers, il est recommandé que les barreaux ne soient pas espacés de plus de 12 cm et qu'ils soient scellés avec une profondeur d'au moins 8 cm.

Il est possible de remplacer les barreaux ou volets par des vitrages résistants aux effractions. Ils sont composés de 2 ou plusieurs glaces d'épaisseur variable qui sont collées par des films plastiques. Le verre est dit tri-feuilleté si il compte 3 glaces et 4 films plastiques (2 entre chaque produit verrier).

Les protections électroniques

Il s'agit des alarmes. Elles n'ont pas pour but d'empêcher l'entrée de l'intrus mais de prévenir et même parfois de le faire fuir. Elles restent donc un complément aux protections mécaniques.

Elle peut être périphérique, périmétrique ou volumétrique. Elle est périphérique si les capteurs sont dissimulés à l'extérieur de l'habitation et préviennent qu'un individu s'en approche. Elle est périmétrique quand les détecteurs sont des contacteurs placés au niveau des ouvertures comme la porte ou les fenêtres. C'est l'ouverture de la porte quand l'alarme est branchée qui déclenche la sirène. Elle est volumétrique quand les détecteurs sont disposés dans l'habitation et permettent de repérer les mouvements d'un individu.

L'alarme peut être complétée par la télésurveillance ou de la télésécurité.

La télésurveillance est un système relié à l'alarme. En cas de déclenchement de celle-ci, un signal est transmis à un central par voie téléphonique. Ce central vérifie en appelant l'habitation visitée qu'il ne s'agit pas d'une fausse alerte. En cas d'absence de réponse ou de réponse inappropriée, le central appelle, selon le contrat conclu avec le client, un voisin ou le client lui-même.

La télésurveillance est plus compétente que la télésurveillance car en cas d'alerte et de suspicion d'intrusion, une équipe de sécurité est envoyée. Elle constate l'effraction et appelle les forces de l'ordre si les cambrioleurs sont toujours présents.

Les conseils en cas de sinistre

Lorsqu'une personne rentre chez elle et constate que quelqu'un s'est introduit en son absence, elle doit garder son calme.

Avant d'entrer, il convient de prévenir de son intention de pénétrer dans les lieux à voix haute pour provoquer la fuite des intrus et éviter que ces derniers ne paniquent et deviennent violents. Si leur présence est avérée il convient de ne pas jouer les héros et d'appeler les forces de l'ordre pour les appréhender.

Une fois à l'intérieur, il convient de relever soit même les traces, marques ou indices puis de se déplacer à la gendarmerie ou au poste de police le plus proche pour porter plainte.

Afin d'éviter un nouveau cambriolage, il faut contacter un serrurier ou son assistant qui pourra organiser le gardiennage du domicile en attendant que les accès aux locaux d'habitation soient à nouveau sécurisés.

Ceci fait, pour obtenir une indemnisation de la part de son assureur, il faut recenser les objets manquants et faire le tour du voisinage pour essayer de trouver des objets abandonnés dans la fuite et de recueillir des témoignages pouvant établir la matérialité des faits.

LES ÉVÉNEMENTS CATASTROPHIQUES MAJEURS

Les feux de forêt

Avec 15 millions d'hectares de zones boisées, la France est très exposée à ces incendies. Les zones les plus sensibles sont les départements méditerranéens, la Corse et les Landes.

Le phénomène

Un incendie de forêt est constaté s'il concerne une surface minimale d'un hectare et la végétation haute ou basse (maquis, garrigue, arbres, etc.). La période la plus critique est l'été.

Ce type d'incendie a des causes naturelles ou humaines (70% à 80% des cas de déclenchement des incendies de forêt).

Les causes naturelles sont multiples :

- le vent dessèche le sol et la végétation,
- la chaleur dessèche les végétaux par évaporation,
- la foudre est à l'origine de 4% à 7% des départs de feux.

Les causes humaines sont également multiples :

- travaux agricoles (24%),
- malveillance (20%),
- travaux forestiers (14%),
- imprudences (14%),
- dépôt d'ordures (9%).

Les principaux événements

Date	Localisation	Victimes et dégâts
20/08/1949	Cestas (33)	82 morts, 140.000 ha brûlés
23-24/08/1986	Massif du Tanneron (13)	1 mort et 200 blessées, 150 habitations détruites, 7.000 ha brûlés
31/03 au 01/04/1990	Saint-Aubin-de-Médoc et Carcans (33)	5 636 ha brûlés
25-28/07/1997	Marseille (13)	4.650 ha brûlés
25/07/1997	Septèmes-les-Vallons (13)	3.450 ha brûlés
24/08/2000	Vivario (Haute-Corse)	3.902 ha brûlés
07 à 08/2003	Massif des Maures (83), Corse	10 morts, 20.000 ha brûlés dans le Var 26.000 ha brûlés en Corse.

La prévention

Elle passe d'abord par l'Etat et les collectivités locales avec une meilleure maîtrise de l'urbanisation et l'entretien des forêts. Cependant, les propriétaires de terrains boisés doivent également agir en entretenant leurs terrains.

Pour prévenir le départ et surtout la propagation d'un feu de forêt, tout propriétaire doit :

- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailler le terrain entourant son habitation,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture de son habitation.

Si un feu survient, il doit :

- prévenir les pompiers (18) immédiatement,
- essayer d'éteindre le feu s'il est naissant,
- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- boucher les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage.

Si le feu est maîtrisé, il doit éteindre les foyers résiduels.

Les inondations

En France, les inondations concernent 1 commune sur 3. Avec 160.000 km de cours d'eau, une surface de 22.000 km² est connue pour être inondable : 2.000.000 de riverains sont concernés. Les dégâts ainsi occasionnés représentent 80% du coût des dommages engendré par les risques majeurs naturels.

Pour des raisons économiques, sociales, foncières ou politiques, les cours d'eau ont souvent été aménagés, couverts, déviés, augmentant ainsi la vulnérabilité des populations et des biens à ce risque.

Le phénomène

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. C'est un risque prévisible dans son intensité, mais pas dans sa survenance. Les facteurs de formation d'inondations sont nombreux, mais l'un d'eux est prépondérant : la pluie. Leur prévision consiste donc en une observation des précipitations et des débits des principaux cours d'eau.

Les inondations de plaine

Elles se produisent quand une rivière sort lentement de son lit et inonde la plaine pendant une longue période relativement longue. On rencontre ce phénomène après une ou plusieurs années pluvieuses.

Elles se produisent également lorsqu'une nappe phréatique déborde à cause de pluies trop abondantes. On rencontre ce phénomène dans les terrains bas ou mal drainés. Elle dure généralement quelques semaines Sa dynamique lente perdure plusieurs semaines.

Les crues torrentielles

En cas de précipitations intenses tombant sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau. Celui-ci transporte de grandes quantités de sédiments et de bois morts ou autres objets. Ces derniers peuvent former des barrages qui, quand ils cèdent, provoquent une vague pouvant être mortelle.

Le facteur humain

Ce phénomène est aggravé par l'imperméabilisation du sol à la suite d'aménagements humains (bâtiments, voiries, parkings, cultures, etc.).

On note que l'urbanisation et l'implantation d'activités dans les zones inondables constituent la première cause d'aggravation. La diminution des champs d'expansion des crues à la suite de l'urbanisation et de la construction de digues a pour conséquence une réduction de l'effet naturel d'expansion.

Tout déboisement, suppression de haies, pratiques agricoles, empêche la pénétration des eaux et favorise le ruissellement et la concentration des eaux.

Les principaux événements

Date	Localisation	Victimes et dégâts
1910	Paris (débordement de la Seine)	5 morts, 1,07 milliards d'euros de dégâts
1930	Montauban et Moissac (Tarn-et-Garonne)	200 morts, 3.000 maisons détruites
1940	Pyrénées orientales	50 morts, destructions généralisées
1987	Grand Bornand (74)	23 morts
1988	Nîmes (30)	10 morts, 500 millions d'euros de dégâts
1992	Vaison la Romaine (84)	47 morts, 500 millions d'euros de dégâts
1995	Basse-Normandie, Bretagne, Champagne-Ardennes, Pays de la Loire, Île-de-France	15 morts, 610 millions d'euros de dégâts
1999	Aude, Tarn, Pyrénées orientales et Aveyron	36 morts, 533 millions d'euros de dégâts
2001	Somme, Oise et Eure (inondations par remontées de nappes phréatiques)	150 millions d'euros de dégâts
2002	Gard	23 morts, 1,2 milliards d'euros de dégâts
2003	Crue du Rhône	1 milliard d'euros de dégâts

La prévention

Afin d'éviter l'inondation de maisons d'habitation, il convient d'éviter de faire construire en zone inondable. Il existe cependant de nombreuses habitations déjà construites dans ce type de zone. Tout propriétaire ou locataire doit contribuer à se protéger efficacement et diminuer sa propre vulnérabilité au risque.

Les gens qui se savent exposés à ce risque doivent l'anticiper en :

- listant les numéros des services de secours, de la mairie, des services de l'Etat,
- constituant une valise de secours qui comprend une radio et des piles de rechange, une lampe de poche, de l'eau potable, les médicaments urgents et nécessaires à un éventuel traitement, papiers importants (papier d'identité, factures, etc.), les produits alimentaires pour les jeunes enfants, des vêtements de rechange,
- plaçant les produits chimiques, d'entretien, médicaments dans une zone ou une armoire étanche au-dessus des plus hautes eaux,
- en stockant les objets de valeurs et affaires personnelles à l'abri de l'inondation, à l'étage,
- ayant à disposition des batardeaux ou des couvercles pour les bouches d'aération.

Lorsque l'inondation survient, il convient :

- de mettre au sec les meubles, objets, matières et produits chimiques, en les sur élevant ou en les montant à l'étage,
- de couper l'électricité et le gaz
- de boucher les entrées d'eau comme les portes, soupiraux, événements, etc.,
- d'amarrer les cuves,
- de faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires,
- d'évacuer, uniquement sur ordre des autorités, ou de se confiner dans l'habitation en fonction du type d'événement,
- de s'informer en écoutant la radio,
- de laisser ses enfants à l'école s'ils s'y trouvent.

Une fois l'inondation terminée, il faut :

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- rétablir le courant électrique uniquement si l'installation est sèche.

Les tempêtes

Les tempêtes concernent une large partie de l'Europe dont la France. Celles de décembre 1999 ont montré que l'ensemble du territoire est exposé, et pas seulement l'ouest du pays.

Le phénomène

Une tempête est considérée comme telle lorsque les vents enregistrés dépassent 89 km/h soit le degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents en 12 degrés, en fonction des dégâts occasionnés). Elle résulte du contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes.

A titre d'exemple, lorsqu'une tempête de niveau 4 (tempête très violente) est annoncée, les conséquences suivantes peuvent être observées :

- coupures durables d'électricité et du téléphone,
- habitations, parcs et plantations fortement endommagés,
- circulation routière très difficile sur l'ensemble du réseau,
- transports aériens, ferroviaires et maritimes sérieusement perturbés,
- inondations possibles.

Les principaux événements

Date	Localisation	Victimes et dégâts
31/01 et 01/02/1953	Belgique, Angleterre, Pays Bas et Allemagne	2.000 victimes
06 au 11/11/1982	Espagne et sud de la France	37 morts
06 et 07/10/1984	Espagne et Aquitaine	6 morts et 15 millions d'euros de dégâts
15 et 16/10/1987	France et Grande Bretagne	15 morts et 500 millions d'euros de dégâts
16/12/1989	Bretagne	9 morts et 13 blessés
02/1990	France	23 morts dont 13 en Ile de France
26 et 28/12/1999	France	92 morts et 15 milliards d'euros de dégâts

La prévention

Une tempête est un événement qui est irrésistible. Ces effets peuvent être atténués en informant les populations qui prendront des mesures de prévention.

Les gens informés de l'arrivée d'une tempête doivent :

- rester chez eux,
- écouter les radios locales,
- s'organiser entre voisins,
- ranger ou fixer les objets en extérieur ou sensibles aux effets du vent (antennes, paraboles, meuble de jardin, etc.),
- fermer toutes les portes et volets,
- prévoir des moyens d'éclairage de secours,
- faire une réserve d'eau potable.

Lorsque la tempête est surplace, il convient :

- de se mettre à l'abri dans une construction en dur,
- de s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- de rester sur place dans la mesure du possible,
- de débrancher les appareils électriques
- de ne jamais monter sur les toitures,
- de surveiller l'éventuelle montée des eaux pour les riverains d'estuaires.

Une fois la tempête passée, il faut :

- réparer sommairement la toiture pour éviter toute aggravation du sinistre,
- couper les branches ou les arbres menaçant de tomber,
- éviter de toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.

Les accidents industriels

Un risque industriel est un événement accidentel tels qu'un incendie ou une explosion se produisant sur un site industriel et entraînant des dommages au personnel et aux populations avoisinantes, ainsi qu'aux biens et à l'environnement.

Il faut ajouter le transport de matières dangereuses. Sur la route notamment, le développement des infrastructures de transports, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic multiplie les risques d'accidents. Compte tenu des matières transportées, un simple accident de transport peut avoir des conséquences immédiates (incendie, explosion, etc.) et secondaires (pollution, vapeurs toxiques, etc.) très lourdes.

Le phénomène

Les risques industriels

Chaque établissement exerçant des activités dangereuses est un risque potentiel. L'État a donc répertorié et classé les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation issue de la loi SEVESO de 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E).

Elle distingue :

- les installations soumises à déclaration (500.000 en France),
- les installations soumises à autorisation (50.000 en France) avec étude d'impact et de dangers,
- les "installations Seveso" (400 en France) qui ont un régime spécifique.

Il existe 2 types de risques :

- les industries chimiques (produits chimiques de base, destinés à l'agroalimentaire comme les engrais, pharmaceutiques et de consommation courante comme les produits d'entretien, etc.),
- les industries pétrochimiques (produits dérivés du pétrole comme l'essence, le goudron ou le GPL).

Si un accident survient dans ces risques les effets engendrés sont les suivants :

- thermiques (combustion de produit inflammable ou explosion),
- mécaniques (onde de choc consécutive à une déflagration, provoquée par une explosion),
- toxiques (chlore, ammoniac, phosgène, etc.) à la suite à une fuite sur une installation.

Transport de matières dangereuses

60% des accidents de transport de matières dangereuses concernent des liquides inflammables.

En cas d'accident, 3 effets peuvent se réaliser :

- une explosion du fait d'une étincelle, d'un mélange de produits (effet mécanique),
- un incendie du fait de l'inflammation accidentelle d'une fuite (effet thermique),
- un dégagement de nuage toxique résultant d'une fuite ou d'une combustion (effet toxique).

Les principaux événements

Les accidents industriels

Date	Localisation	Événement	Victimes et dégâts
1966	France - Feyzin	Incendie dans une industrie pétrochimique	18 morts
1974	Grande Bretagne - Flixborough	Explosion dans un site industriel	28 morts
1976	Italie – Seveso	fuite de dioxine d'une usine chimique	37.000 personnes atteintes
1984	Inde - Bhopal	Fuite dans une usine chimique	2.500 morts et 250.000 blessés
1984	Mexique - Mexico	Explosion d'une citerne de GPL	500 morts et 7.000 blessés
2001	France - Toulouse	Explosion d'un site industriel	30 morts et 2.000 blessés

Les accidents au cours de transport de matières dangereuses

Date	Localisation	Événement	Victimes et dégâts
1973	Saint-Amand-les-Eaux (59)	Renversement d'un camion de propane avec formation d'un nuage de propane, incendie et explosion de la citerne.	9 morts, 45 blessés, 9 véhicules et 13 maisons détruits.
1978	Los Alfaques (Espagne)	Explosion d'un camion de propylène sur une route longeant un camping.	216 morts
1997	Port-Sainte-Foy (24)	Collision entre un camion de produits pétroliers et un autorail. Propagation de l'incendie aux wagons de voyageurs et à une maison.	12 morts et 43 blessés

La prévention

Un accident industriel ou de transport de matières dangereuses est bien souvent irrésistible. Ces effets peuvent être atténués en informant les populations qui prendront des mesures de prévention.

Avant tout accident, les personnes informées de la proximité d'un risque industriel doivent connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité spécifiques à chaque site.

Au cours de l'accident ou de l'alerte, il conviendra :

- d'évacuer ou de se confiner en fonction de la nature du risque la connaissance du risque encouru est donc primordiale,
- de se laver et de se changer en cas de contact avec un produit toxique
- de fuir si un nuage toxique s'approche en prenant un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner,
- de s'informer sur les actes à effectuer en écoutant la radio,
de laisser les enfants à l'école.

Après l'alerte, il ne reste qu'à s'informer sur les mesures à prendre pour que les activités de la vie courante puissent reprendre sans danger pour les personnes et les biens.

Si des personnes se sont mises à l'abri, il convient alors d'aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

nationale
suisse

Siège social
79-81 rue de Clichy 75441 Paris cedex 09
Tél 01 40 82 40 82 • Fax 01 40 82 40 80